

L'engagement national pour le fret ferroviaire

Mars 2012

direction
des services de transport

sous-direction
des transports ferroviaires
collectifs et des déplacements

bureau des opérateurs
de transport ferroviaire

www.developpement-durable.gouv.fr/transports

Le Grenelle Environnement représente un nouveau départ pour le transport ferroviaire de marchandises.

Les nouveaux objectifs fixés par le Gouvernement traduisent sa volonté de promouvoir les transports ferroviaires, fluviaux et maritimes en faisant progresser la part modale du non-routier et du non-aérien de 14 % à 25 % à l'échéance 2022.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a présenté au Conseil des ministres du 16 septembre 2009 l'engagement national pour le fret ferroviaire, illustrant la détermination de l'État à donner au fret ferroviaire une nouvelle dynamique.

Les huit axes de l'engagement national pour le fret ferroviaire

- Créer un véritable réseau d'autoroutes ferroviaires cadencées en France afin de mettre des camions sur les trains.
- Aider massivement le développement du transport combiné afin de mettre plus de conteneurs sur les trains.
- Développer les opérateurs ferroviaires de proximité : créer des PME ferroviaires pour desservir les territoires et les zones portuaires avec des organisations légères et adaptées.
- Développer le fret ferroviaire à grande vitesse entre les aéroports en utilisant des lignes à grande vitesse en dehors des heures de pointe pour le transport de marchandises.
- Créer un réseau à priorité d'utilisation fret, dit réseau orienté fret (ROF).
- Supprimer les goulets d'étranglement, notamment pour l'agglomération lyonnaise et entre Nîmes et Montpellier, principaux points de congestion du réseau ferré national.

DICOM/DGITM - 33b - mars 2012
Impression : MEDDTL/SG/SPSS/ATL2/Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

- Améliorer la desserte ferroviaire des grands ports français, condition essentielle de leur développement.
- Moderniser la gestion des sillons par une amélioration des temps de parcours et du respect des horaires des trains de fret.

En complément des engagements du Grenelle Environnement et du contrat de performance de RFF de 13 milliards d'euros, cet engagement national correspond à un investissement public global en faveur du fret ferroviaire de plus de 7 milliards d'euros d'ici à 2020.

Les tables rondes sur le fret ferroviaire du 30 mai 2011 et du 20 janvier 2012

Pour faire le point sur les différentes démarches engagées à moyen et long termes et répondre aux attentes d'une amélioration rapide de la situation du fret ferroviaire, une table ronde, présidée par Nathalie Kosciusko-Morizet, a réuni, le 30 mai 2011, l'ensemble des acteurs concernés du secteur, notamment les entreprises ferroviaires et les chargeurs.

Une nouvelle table ronde, qui a eu lieu le 20 janvier 2012, a permis de confirmer la poursuite et l'intensification des mesures déjà mises en œuvre pour conforter le redressement du fret ferroviaire, notamment la rationalisation de l'organisation chargée de la délivrance des sillons et une plus grande formalisation de la concertation entre RFF et les opérateurs pour préparer les prochains services annuels. L'objectif pour RFF est d'accroître la fiabilité et la qualité des sillons, afin qu'en retour les entreprises ferroviaires soient en mesure de délivrer un service de qualité à leurs clients chargeurs.

Début 2012, point d'étape sur les principales avancées de l'ENFF

Les autoroutes ferroviaires se développent

■ Décembre 2010 a vu la création d'un quatrième aller-retour quotidien entre Perpignan et le Luxembourg, En outre, la mise en service, mi- janvier 2012, de trains longs (850 mètres) sur cet axe permet d'engranger des gains de capacité supplémentaires.

■ Concernant l'autoroute ferroviaire alpine (AFA), la France et l'Italie se sont mises d'accord sur le principe de la pérennisation du service et ont lancé, fin 2009, une consultation en vue de l'ouverture d'un service accessible aux poids lourds de dimension standard. L'objectif des deux États est de lancer le service concédé fin 2012, au terme d'un tour final d'offres à mener d'ici mi-2012.

■ Concernant le projet d'autoroute ferroviaire Atlantique, la procédure de mise en concurrence pour la désignation de l'opérateur arrive à son terme. Le tour de table avec les cinq conseils régionaux est en cours.

Le transport combiné

■ Il fait l'objet d'une attention particulière avec une aide de l'État augmentée de 50 % à partir de 2010 et un vaste chantier de modernisation des plates-formes multimodales

notamment dans les grands ports maritimes du Havre et de Marseille. Fin 2011, le bouclage financier du projet de chantier multimodal du port du Havre a été finalisé ; le démarrage des travaux est prévu début 2012.

■ La ligne de transport combiné Valenton-Marseille a connu, à partir de mi-janvier 2012, une augmentation de capacité avec la mise en circulation de trains longs (850m).

■ La mobilisation en 2010 et 2011 pour la mise en service d'opérateurs ferroviaires de proximité (OFP) a permis le lancement de six d'entre eux, en Languedoc-Roussillon, en Auvergne, dans le Morvan, en Provence et dans les grands ports maritimes de La Rochelle et du Havre. D'autres projets sont à l'étude en 2012.

Le réseau orienté fret

■ Il se dessine avec de nombreuses actions liées à l'amélioration de la capacité, de la fiabilité, de l'interopérabilité et l'électrification des itinéraires. Les études d'électrification sont en cours dans le cadre des contrats de projets État-région et de l'ENFF qui prévoit près de 700 M€ d'investissements pour ce programme.

■ Les deux projets particulièrement structurants de désaturation du réseau, les contournements ferroviaires de l'agglomération lyonnaise (CFAL) et de Nîmes-Montpellier (CNM) progressent. Concernant la partie nord du CFAL, l'enquête publique a eu lieu au printemps 2011 et le décret portant approbation de la déclaration d'utilité publique est attendu en décembre 2012. S'agissant de la partie sud du CFAL, les études se poursuivent et la consultation est prévue pour 2012. L'attributaire pressenti du contrat de partenariat CNM a été désigné le 12 janvier 2012.